

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 27 septembre à 15h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 19 septembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Evelyne CARON (suppléante de M. MAJEWICZ), Isabelle MUYS (suppléante de M. MIGNONET), Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEMILLY, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL, Messieurs Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par Mme MUYS), Antoine PERALDI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Guy BEGUE

T1-09-2022 : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE CONCERNANT LA MUTUALISATION DES COUTS RELATIFS AU TRI, AU TRANSPORT ET AU TRAITEMENT DES DECHETS RECYCLABLES MENAGERS ET ASSIMILES - ACTUALISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5221-1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2511-6,

Vu la note explicative de synthèse communiquée aux élus avant la réunion du Comité Syndical présentant les modifications apportées à la convention d'entente par rapport à la version précédemment soumise au Comité Syndical lors de sa séance du 21 décembre 2021 ;

Vu le projet de convention d'entente communiqué aux élus avant la réunion du Comité Syndical ainsi que le projet de délibération ;

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20220927-T1-09-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 septembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au projet de convention d'entente ayant pour objet de mutualiser les coûts en matière de tri, de transport et de traitement des déchets recyclables ménagers et assimilés ainsi que d'exploitation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC, telles que présentées dans la note explicative de synthèse jointe à la présente délibération,
- **DE RATIFIER** la version consolidée de la convention d'entente, signée le 17 juin 2022, jointe à la présente délibération, qui en constitue, désormais, la version définitive,
- **D'AUTORISER** le Président du SEVADEC à signer les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président*

SEVADEC
Société par Actions Simplifiée
53101 COLAS CEDEX



Décision rendue exécutoire
Le 30/09/2022
Certifié exact.
L'ordonnateur.

